CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E188214** **VALABLE JUSQU'AU** **22/07/2027**

ÉDITÉ LE 05/08/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 25/09/2006

Forme juridique : SARL

Capital : 200 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RM NICE

Siret : 491 961 090 00025

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 9147099-001

Assurance Responsabilité Travaux :
ABEILLE IARD & SANTE 78095331

Assurance Responsabilité Civile :
ABEILLE IARD & SANTE 78095331

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/04/2026

Raison sociale : BATIMG

21 ROUTE DE MENTON
VILLA AMIEL
06380 SOSPEL

Téléphone : 06 14 68 28 87 **Fax :**

Portable : 06 14 68 28 87

Responsabilité légale :
SARTOR THIBAULT GÉRANT(E) ASSOCIÉ(E) MINORITAIRE OU ÉGALITAIRE / GALLO MICHEL GÉRANT(E) ASSOCIÉ(E) MINORITAIRE OU ÉGALITAIRE

Site Internet :

E-mail : societe.batibo@gmail.com

Effectif moyen : 18 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 1 361 390 **Tranche de classification :** CA5

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
7122	Isolation thermique par l'intérieur	18	23/07/2024
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

05/08/2026 16:10

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.